

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 956 du Code municipal, le budget 2015 de la municipalité de Saint-Isidore (incluant le programme triennal d'immobilisations) sera adopté lors d'une séance portant exclusivement sur le budget qui aura lieu lundi, le 15 décembre 2014 à 20 h 00 à la salle du conseil municipal située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette séance.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-septième (17) jour de novembre deux mille quatorze (2014).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, dix-septième (17) jour de novembre 2014, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième (17) jour de novembre deux mille quatorze (2014).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière